

18 avril 2014

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



LRPPN V3 OU LES 511 CLICS

Une délégation du SNAPATSI composée de Nathalie MAKARSKI, secrétaire générale, Pascale PINEAU secrétaire zonale Paris, Elisabeth NOUJARRET, secrétaire zonale Metz, a été reçue à sa demande le 18 avril 2014, par la DGPN représentée par Madame CHAIZE et Monsieur SAUNIER pour évoquer toutes les problématiques des collègues « stiqueurs » confrontés à la mise en place du LRPPNv3 :

- Sur certains sites, matériels informatiques obsolètes ne pouvant supporter ces nouveaux logiciels
- Lenteur du logiciel et des ½ journées entières sans connexion
- Formation au logiciel incomplète, peu orientée vers le métier de gestionnaire
- Obligation d'une double saisie STIC et LRPPNv3
- Parallèlement à cette double saisie, doubles extractions des données pour les statistiques en tous genres
- LRPPN ne permet des recherches qu'à partir d'un seul critère (STIC multi critères)
- Les collègues « plaintiers » très souvent submergés par leurs procédures, n'ont pas le temps d'alimenter LRPPN et de fait le « stiqueur » ne peut pas travailler et compléter la partie qui lui incombe
- LRPPN doit être consciencieusement rempli par le plaintier mais cette rigueur peut lui échapper. Ainsi le stiqueur devra compléter tous les champs (511) que celui-ci a omis de remplir et de ce fait relire la procédure.
- Le référent ne joue pas toujours son rôle de coordinateur et facilitateur entre les plaintiers et les stiqueurs
- Dans les petits services où la polyvalence était déjà effective pour les stiqueurs, la double saisie engendre une surcharge de travail les contraignant à effectuer des heures supplémentaires très importantes et même à travailler des samedis, dimanches pour certains
- Les comités de pilotage ne se réunissent pas.

Cette liste n'est pas exhaustive. Nous avons nombre d'exemples et de témoignages de collègues. Le rapport IGA/IGPN de janvier 2014 ne viendra pas nous contredire.

Aujourd'hui le SNAPATSI exige :

- des réunions bilatérales régulières avec la DGPN pour le suivi de ce dossier
- la formation au logiciel pour tous les stiqueurs sans exception
- une formation « découverte de droit pénal et procédure pénale » pour tous les stiqueurs

Le SNAPATSI demande une véritable reconnaissance du travail effectué par :

- l'attribution de la PRE 2014 « petites équipes »
- une attention très particulière en matière d'avancement de grade, de corps au titre de l'année 2015 et de réduction d'ancienneté d'échelon au titre des années 2013 et 2014.

Bureau
National
01.55.34.33.20

**DEPUIS 2013, LE SNAPATSI S'EST MOBILISÉ SUR CE DOSSIER
SENSIBLE ET VOUS TIENDRA INFORMÉS DES ÉCHANGES
AVEC L'ADMINISTRATION.**

**SI VOUS ETES STIQUEUR, N'HESITEZ PAS
A PRENDRE ATTACHE AVEC LE DELEGUE SNAPATSI.**

A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
F
S